

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005













Réf dossier n° PM28052102



Type de bien : Ensemble immobilier

Adresse du bien :

LIEU-DIT BALEYRAT

24170 STE FOY DE BELVES

Donneur d'ordre

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE LIEU-DIT BALEYRAT

24170 STE FOY DE BELVES

Date de mission

28/05/2021

Propriétaire

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE LIEU-DIT BALEYRAT

24170 STE FOY DE BELVES

Opérateur

MR BREGERE MARC



Sommaire

RAPPORT DE SYNTHESE	3
ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES	4
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES (AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	4 5 10 T 10
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	16
ANNEXES	21
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION	



RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : 28/05/2021 Opérateur : MR BREGERE MARC

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Ensemble immobilier Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT	Etage: na N° lot(s): na Lots divers: na	Civilité : MR OU MME Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE
Code postal : 24170 Ville : STE FOY DE BELVES	Section cadastrale : na N° parcelle(s) : na N° Cave : na	Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT Code postal : 24170 Ville : STE FOY DE BELVES

^{*} na=non affecté

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion:

Présence d'indices d'infestation de termites

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : E / B (voir recommandations)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Confère ERP ci joint

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :

Dossier n°: PM28052102 3/23



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° PM28052102

A - Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT	Type de bien : Ensemble immobilier	Qualité : MR OU MME
Code postal : 24170		Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE
Ville : STE FOY DE BELVES		Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT
Immeuble bâti : oui		
Mitoyenneté : non		Code postal : 24170
Nombre de niveaux : 3		Ville : STE FOY DE BELVES

B - Désignation du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : MR OU MME	Date de mission : 28/05/2021
Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT	Documents remis : Aucun document technique fourni
Aulesse . Lieu-bit Balethat	Notice technique :
Code postal : 24170	Accompagnateur : Agence immobiliere
Ville : STE FOY DE BELVES	Durée d'intervention : 02H00
Informations collectées auprès du donneur d'ordre	Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI
Présence de termites : Oui	· · · ·
Traitements anti-termites antérieurs : Ancien traitement partiel (Factures non disponibles)	

C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER	Certification de compétence délivrée par : ICERT Adresse : Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K -
Nom : MR BREGERE MARC Adresse : 2 RUE GAMBETTA	35760 Saint Grégoire Le : 30/05/2018 N° certification : CPDI 0064 - V004
Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX	Cie d'assurance : N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2021
N°de siret : 525 033 916 00020	Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

Nombre total de pages du rapport : 12

Dossier n°: PM28052102 4/23



D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

	nts et parties de ments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	1 Entrée	Porte bois , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Murs pierre + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	2 W.C	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + pierre , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	3 Salon	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture , Escalier carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	4 Chambre 1	Porte bois , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	5 Salle d'eau	Plancher bas dalles de sol , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	6 Dressing	Plancher bas dalles de sol , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	7 Escalier vers 1er	Plancher bas carrelage , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	8 Salle séjour	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture , Escalier carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	9 Cuisine	Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	10 Appentis	Murs pierre + enduit , Plafond Charpente bois + Tuiles	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois) sur structure
Rdc	11 Four à pain - Hangar	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas béton , Murs bois + pierre + enduit , Plafond Charpente bois + Tuiles	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)
Rdc	12 Buanderie	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs pierre + enduit , Plafond lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	13 Cellier	Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs pierre + enduit , Plafond lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	14 Pièce à vivre gîte1	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + carrelage , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	15 Chambre1 gîte1	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Dossier n°: PM28052102 6/23



	ents et parties de ments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	16 Chambre2 gîte1	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	17 SdEau gîte1	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	18 WC gîte1	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	19 Garage	Porte bois + peinture , Plancher bas béton , Murs parpaings , Plafond parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	20 Remise extérieure	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas béton , Murs enduit , Fenêtre bois + peinture , Plafond lambris + Panneaux Osb	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	21 Remise extérieure 2	Porte bois + peinture , Plancher bas béton , Murs enduit , Fenêtre bois + peinture , Plafond lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	Ancien WC Extérieur	Plancher bas béton , Murs enduit , Plafond béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	23 Abords immédiats	Plancher bas Arbres, arbustes, végétaux	Présence d'indices d'infestation de termites (Termites vivants) sur arbres
1er étage	24 Pièce à vivre gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs peinture + pierre , Fenêtre bois + peinture , Plafond lambris + Charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Dossier n°: PM28052102 7/23



	nts et parties de ments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	25 Couloir gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	26 WC gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	27 SdEau gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + carrelage , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	28 Chambre1 gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	29 Chambre2 gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	30 Chambre3 gîte2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	31 Palier	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	32 Salle d'eau/WC	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs carrelage + peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Dossier n°: PM28052102 8/23

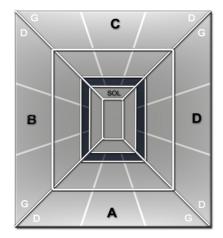


Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	33 Atelier	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	34 Couloir	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	35 Chambre 2	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	36 Chambre 3	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas linoléum , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris + Charpente bois	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	37 Rangement	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas linoléum , Murs lambris + peinture , Plafond lambris + peinture + Charpente bois	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	38 Grenier	Plancher bas Aggloméré , Murs pierre , Fenêtre bois , Plafond Charpente bois + Tuiles	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	39 Débarras	Porte bois + peinture , Huisserie bois , Plancher bas bois , Murs parpaings , Plafond bois	Absence d'indices d'infestation de termites
2e étage	41 Comble sur tour	Plancher bas Isolant , Murs briques , Plafond Charpente bois + Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

Dossier n°: PM28052102 9/23



SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A: Mur d'accès au local

Mur B : Mur gauche Mur C : Mur du fond Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Comble sur porche remises	Absence d'accés
extérieures	
Combles perdus sur Gîte	Absence d'accés

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Entrée	Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol,), sondages
	et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du
	donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves
	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Buanderie	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Chambre2 gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Pièce à vivre gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Chambre 2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
	Doublage des murs et plafond par du lambris : Faces arrière des parements et supports
	inaccessibles sans dégradation
Chambre 3	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
	Doublage des murs et plafond par du lambris : Faces arrière des parements et supports
	inaccessibles sans dégradation
Couloir	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Débarras	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Chambre3 gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Cellier	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Salle d'eau/WC	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible

Dossier n°: PM28052102 10/23



Chambre1 gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
SdEau gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
WC gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Rangement	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
	Doublage des murs et plafond par du lambris : Faces arrière des parements et supports
	inaccessibles sans dégradation

G - Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
- recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...);
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...);
- recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- sondage des bois
- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H - Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

Commentaires généraux :

Autres agents de dégradation biologique du bois

Présence d'injecteurs de traitement sur une partie des boiseries

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.

La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Dossier n°: PM28052102 11/23



Date du Rapport : 28/05/2021 Operateur : MR BREGERE MARC

<u>CACHET</u> <u>SIGNATURE</u>

ECCEPTIMMO
2 Rue Combotts
24000 PERIGHEUX
T. 05 53 15 83 16

Garage Contraction of the Contra

NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT (Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint Grégoire).

Dossier n°: PM28052102 12/23



ANNEXE 1 - DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

Niveau	Local
Rdc	Appentis

Niveau	Local
Rdc	Four à pain - Hangar

Niveau	Local
1er étage	Chambre 2

Dossier n°: PM28052102 13/23



The state of the s	Niveau	Local
	1er étage	Chambre 3

Niveau	Local
1er étage	Rangement

Niveau	Local
1er étage	Grenier

Dossier n°: PM28052102 14/23



Niveau	Local
Rdc	Abords immédiats

Dossier n°: PM28052102 15/23



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N°: PM28052102

Valable jusqu'au: 27/05/2031

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 257.00 m²

Adresse: LIEU-DIT BALEYRAT STE FOY DE BELVES

24170

Propriétaire :

Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT STE FOY DE

BELVES 24170

Diagnostiqueur: MR BREGERE MARC

Cachet et signature :

EXPERIMENTAL 2 PLUS Combattle 2 PRICE Combattle 2 PRICE COMBATTLE TO THE SECOND COMBATTLE COMBAT

Service au

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : Adresse :

<u>Consommations annuelles par énergie</u> obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années 2019, 2020, ., prix des énergies indexés au 15 août 2015

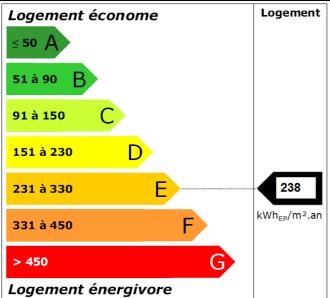
	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh₅⊳	
Chauffage Eau chaude sanitaire	Electricité 23787 kWh	Electricité 23787 kWhEF	61370 kWhEP	3304 € TTC
Refroidissement			0 kWhEP	0 € TTC
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	23787,00	23787 kWhEF	61370 kWhEP	3566 € TTC

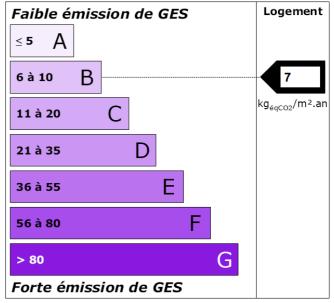
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : 238,80 kWhEP/m².an Estima

 $\textbf{Estimation des \'emissions:} \quad 7,77 \text{ kg \'eqCO2/m}^2.an$





Dossier n°: PM28052102 16/23



Diagnostic de _l	performance énerg	jétique – logement (6.2)
Référence du logiciel validé : Experte	ec Pro (v 2.0)	
Descriptif du logement et de ses é	quipements	
Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs: Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); (isolé par intérieur) année des travaux d'isolation: Inconnue Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); (non isolé)	Système de chauffage : Pompe à chaleur géothermique Radiateur électrique à accumulation	Système de production d'ECS : Chauffe-eau thermodynamique Chauffe-eau électrique
Toiture : Combles perdus (isolé) année des travaux d'isolation : Inconnue Combles habitables (isolé) année des travaux d'isolation : Inconnue Combles perdus (isolation) année des travaux d'isolation : Inconnue	Emetteurs : Plancher chauffant basse température	Système de ventilation : Ventilation par ouverture des fenêtres
Menuiseries: Fenêtre simple vitrage bois Fenêtre simple vitrage bois volets Fenêtre double vitrage bois 4/12/4 volets Fenêtre double vitrage bois 4/15+/4 Porte bois opaque pleine	Système de refroidissement : Aucun	
Plancher bas : Terre-plein (isolé)	Rapport d'entretien ou d'inspec	
année des travaux d'isolation : Inconnue	□Oui □No	n ☑ Non requis
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	okWh _{EP} /m².ar
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

Dossier n°: PM28052102 17/23



Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- · Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Dossier n°: PM28052102 18/23



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : la régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez-le à 19°C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

 Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Dossier n°: PM28052102 19/23



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt*
Installer Ventilation Mécanique		
Répartie		
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.	L'attribution de certaines aides (primes et crédits d'impôt) est conditionnée à des plafonds de ressources. Les travaux engagés doivent respecter les caractéristiques exigées par les dispositifs d'aide*.	Possible

Commentaires:

* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site www.ademe.fr en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels)

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes. Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint Grégoire



ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI0064

Version 004

e soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BREGERE Marc

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 26/07/2018 - Date d'expiration: 25/07/2023

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet: 03/08/2018 - Date d'expiration: 02/08/2023

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 30/05/2018 - Date d'expiration: 29/05/2023

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 30/05/2018 - Date d'expiration: 29/05/2023

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 30/05/2018 - Date d'expiration : 29/05/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 29/08/2018.

Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B de évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation de la matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et les des matériaux et les des matériaux et le liste B et des matériaux et les des matér

"Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste 8 et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'ésue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de centification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des perintures ou des contrôles après travaux en prèsence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification — Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératures de repérages, d'évoluation periodique de l'état de conservation des martienau et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des competences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des organismes de certific



ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE GERTHICATION DISPONIBLE SUR DEPENSIONES WWW.COFRAC.FR

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR BREGERE MARC, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de € par sinistre et € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

G. N. Ou



ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés AGENCE CALVET - 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, , certifions que :

> SARL SEGUIER - EXPERTIMMO 2 RUE GAMBETTA 24 000 PERIGUEUX

est garantie auprès de AXA FRANCE IARD, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704 pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2021 au 31/12/2021

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX Le 4 janvier 2021

Sandra CALVET
Agent Général de Christian de

Dossier n°: PM28052102 23/23

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Lieu dit Baleyrat 24170 STE FOY DE BELVES

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 28/05/2021 N° de commande : 149736

Adresse: Lieu dit Baleyrat 24170 STE FOY DE BELVES

Cadastre: A 444

Lat/Long: 44.73108402918086; 1.021673153154552

Code Insee: 24406

Commune: STE FOY DE BELVES

Vendeur ou Bailleur:

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Catégorie	Туре	Exposition	Details			
Informatif	ERPS	-	BASOL: 0	BASIAS: 0	ICPE: 0	
Réglementaire	Radon	OUI	Zonage réglementaire sur la potentiel radon : Niveau 1			
Réglementaire	Séisme	OUI	Zonage réglementaire sur séisme : Niv	Zonage réglementaire sur séisme : Niveau 1		
Réglementaire	ENSA/PEB	NON	Niveau de risque : Aucun			
Informatif	Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen / Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)			
Risque Naturels	-	NON	Aucun plan de prevention des risques Naturels recensé sur cette commune			
Risque Miniers	-	NON	Aucun plan de prevention des risques Miniers recensé sur cette commune			
Risque Technologiques	-	NON	Aucun plan de prevention des risques	s Technologiques recensé su	r cette commune	

INFORMATIONS LEGALES

En cliquant sur le lien suivant ci-dessous vous trouverez toutes les informations légales, les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



https://www.etat-risque.com/s/DRXAW

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des info	ormations mises à disposition par arrê	té préfectoral				
N°		du	Mis à jour l	e		
2. Adresse	it Delever	Code postal ou Insee	Commune	FOV DE DELVEC		
	it Baleyrat	24170	SIE	FOY DE BELVES		
	IN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURE	LS (PPRN)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'ur			0ι	ıi Non	χ	
Prescrit Control of the Control of t	Anticipé	Approuvé	Date			
Si oui, les risques naturels pris en considérati inondation	on sont lies a : crue torrentielle	remontée de nappe		avalanches		
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique		feux de forêt		
séisme	volcan	autres		reax de foret		
Extraits des documents de référence -> Cf: co						
> L'immeuble est concerné par des prescription			Oui	Non		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Ü		Oui	Non		
SITUATION DE L'IMMEURI E AU REGARD D'U	IN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIER:	S (PPRM)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'ur		5 (TT NW)	<u> </u>	ui Non	χ	
prescrit	anticipé	approuvé	date	14011	٨	
Si oui, les risques naturels pris en considérati	'	арргоиче	date			
	mouvements de terrain	autres				
Extraits des documents de référence -> Cf: co	artographies ci dessous					
> L'immeuble est concerné par des prescription			Oui	Non		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui	Non		
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'U	IN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNO)LOGIQUES (PPRT)				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'ur			0ι	ıi Non	χ	
Si oui, les risques technologiques pris en cons	sidération dans l'arrêté de prescription sont liés	sà:				
Effet toxique	Effet thermique	Effet de surpr	ession			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'ur	PPR T approuvé		Οι	ui Non	Χ	
Extraits des documents de référence -> Cf: co	artographies ci dessous					
> L'immeuble est situé en secteur d'expropria	tion ou de délaissement		Oui	Non		
L'immeuble est situé en zone de prescription			Oui	Non		
Si la transaction concerne un logement, les tra	'		Oui	Non		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	t, l'information sur le type de risques auxquels		Oui	Non		
	et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au co	ontrat de location				
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU						
L'immeuble se situe dans une commune de s	THE STATE OF THE S			_		
zone 1 X Trés faible	zone 2 Faible		one 4 loyenne	zone 5 Forte		
INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION D						
> Le terrain est situé en secteur d'information			Oui	Non	V	
			Oui	Non	Х	
	ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON					
> L'immeuble se situe dans une commune à p	ootentiel radon de niveau 3		Oui	Non	Х	
INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE						
> L'information est mentionnée dans l'acte de	vente		Oui	Non		
Vendeur ou Bailleur	Da	te / Lieu	Acquéreu	r ou Locataire		

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

28/05/2021 / STE FOY DE BELVES

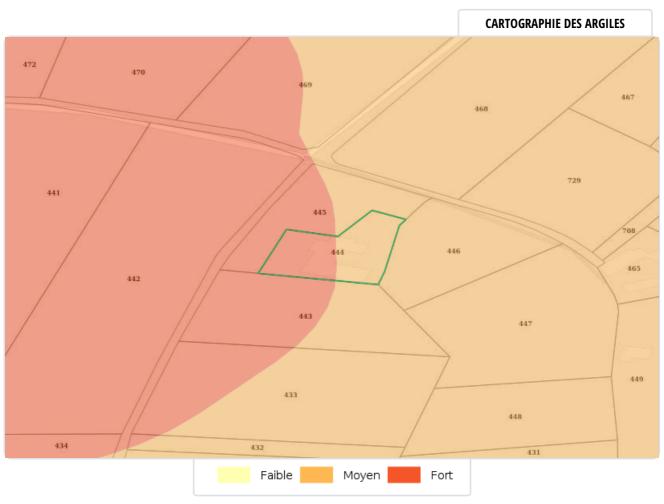
MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE

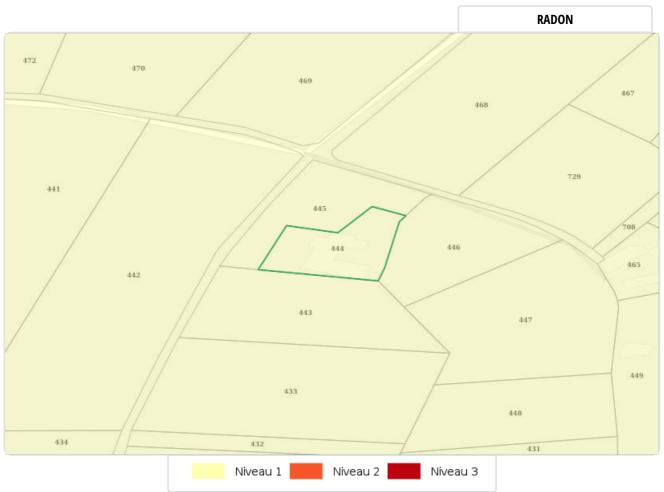
ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

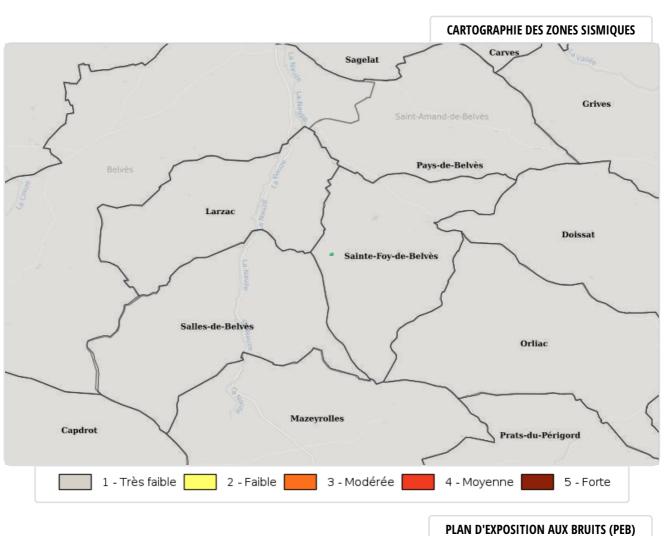
Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

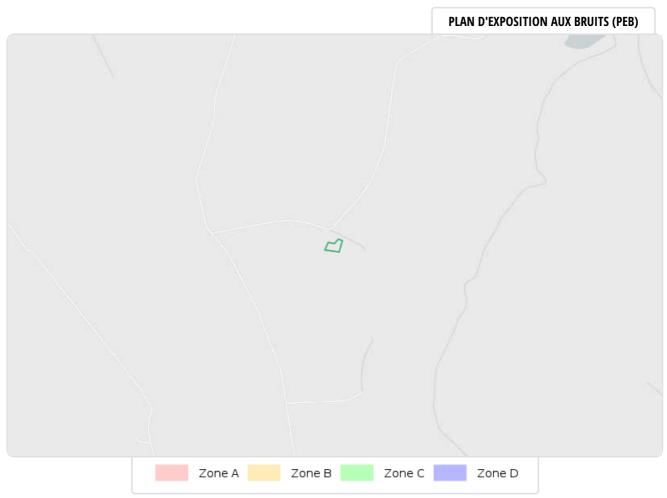
Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral						
N°	du		Mis à jour le			
2. Adresse	1	Code postal ou Insee	Commune			
Lieu dit Baleyrat		24170	STE F	OY DE BELVES		
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLAN	NS D'EXPOSITION AU BRUIT (PE	B)				
>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB			Oui	Non X		
Révis	sé	Approuvé	Date			
Si oui, nom de l'aérodrome :						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'inson	orisation		Oui	Non		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés			Oui	Non		
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AI	u Bruit (PEB)					
L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition a	au bruit défnie comme :					
NON X zone A ¹	zone	B ²	zone C ³	zone D ⁴		
Aucun Très forte		Forte	modérée	Faible		
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)						
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lde	en 65 celle et 62)					
3 (antre la limite autériaure de la zone Det la courbe d'indice I des	shaisi antra F7 at FF\					
³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden	CHOISI EHITE 57 Et 55)					
⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden l	50). Cette zone n'est obligatoir	que pour les aérodromes r	nentionnés au I de l'article 1609 q	uatervicies A du code général		
des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation						
réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Not	,			portante.		
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'	'IMMEUBLE AU REGARD DES N	JISANCES PRISENT EN COMP	PTE			
Document de reference :						
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du C	Géoportail de l'institut national	de l'information géographiq	ue et forestière (I.G.N) à l'adresse	suivante		
:https://www.geoportail.gouv.fr/						
Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :						
peut être consulté à la maire de la commune de :						
où est sis l'immeuble.						
Vendeur ou Bailleur	Date / Li	eu	Λεοιμότους ο	uu Locatairo		
MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE	28/05/2021 / STE I	OY DE BELVES	Acquéreur c	JU LUCALAITE		

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/









Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance	
Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres			

Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance	
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres			

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		

Préfecture : Dordogne

Commune: STE FOY DE BELVES

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble Lieu dit Baleyrat 24170 STE FOY DE BELVES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	lr	ndemnisati	ion
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	0	OUI -	NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992		OUI -	NON
Inondationscoulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		OUI -	NON
Inondations et coulées de boue	25/05/2008	25/05/2008	07/08/2008	13/08/2008		OUI -	NON

Etabli le :	Nom du vendeur ou du bailleur
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire	Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr